



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 26 octobre 2009
D - 20090562

Aujourd'hui Lundi 26 octobre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Wanda LAURENT, Mme Marie-Claude NOEL,

***Programme d'intérêt général (PIG) 137, quai des Chartrons.
207, rue de Pessac. 9, rue Son Tay. Subvention de la Ville
aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 mai 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de mettre en place un Programme d'Intérêt Général lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable au sein du parc privé (PIG) pour les années 2008 à 2010 sur l'ensemble du territoire communautaire, exceptés les périmètres couverts par les dispositifs d'accompagnement territoriaux spécifiques.

Par délibérations du 15 juillet 2008 et du 27 avril 2009, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux une Convention pour la mise en place du PIG.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

Société Angle Vert, propriétaire de l'immeuble sis 137, quai des Chartrons à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de 5 logements (4T3 – 1T2) dont 2 vacants.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 28 avril 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 19 mai 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003662.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 54 787 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 27 394 € + 4 616 € pour saturnisme + 2 000 € d'écopprime

Aide de la Ville au propriétaire : $54\,787 \text{ €} \times 10\% = 5\,479 \text{ €}$

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 47 638 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 819 € + 4 616 € pour saturnisme + 2 000 € d'écopprime

Aide de la Ville au propriétaire : $47\,638 \text{ €} \times 10\% = 4\,764 \text{ €}$

Logement 3 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 37 374 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 18 687 € + 4 616 € pour saturnisme + 2 000 € d'écopprime

Aide de la Ville au propriétaire : $37\,374 \text{ €} \times 10\% = 3\,737 \text{ €}$

Logement 4 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 57 973 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 28 986 € + 4 616 € pour saturnisme + 2 000 € d'écopprime

Aide de la Ville au propriétaire : $57\,973 \text{ €} \times 10\% = 5\,797 \text{ €}$
Prime sortie de vacance : 750 €

Logement 5 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 60 734 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 30 367 € + 4 616 € pour saturnisme

Aide de la Ville au propriétaire : $60\,734 \text{ €} \times 10\% = 6\,073 \text{ €}$
Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à la Société Angle Vert une participation d'un montant de 27 350 € pour la Ville de Bordeaux

M. Stéphane LAVERGNE, propriétaire de l'immeuble sis 207, rue de Pessac à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de trois logements de type T3 en loyer conventionné, dont un vacant.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 24 mars 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 19 mai 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003642.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 60 778 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 30 389 € + 6 272 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprimé

Aide de la Ville au propriétaire : $60\,778 \text{ €} \times 10\% = 6\,078 \text{ €}$
Prime sortie de vacance : 750 €

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 48 901 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 24 451 € + 6 272 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprimé.

Aide de la Ville au propriétaire : $48\,901 \text{ €} \times 10\% = 4\,890 \text{ €}$

Logement 3 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 309 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 20 154 € + 6 272 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprimé

Aide de la Ville au propriétaire : $40\,309 \text{ €} \times 10\% = 4\,031 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M. Stéphane LAVERGNE une participation d'un montant de 15 749 € pour la Ville de Bordeaux

Mme Gilberte AUGER, propriétaire de l'immeuble sis 9, rue Son Tay à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type T3 en loyer conventionné.
Après travaux, le locataire restera dans le logement.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 28 avril 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 19 mai 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003630.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 5 699 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 2 849 €

Aide de la Ville au propriétaire : $5\,699\text{ €} \times 10\% = 570\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mme Gilberte AUGER une participation d'un montant de 570 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire